délibérations 2009 - 2-délibération du 24/04

L'an deux mil neuf, le vingt quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans la salle du Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAUDON Jean-Pierre, suite à une convocation individuelle adressée à tous les conseillers en date du 15 avril 2009.

Etaient présents : Mme ROUGIER Josiane, Mr VILLEMIANE Philippe, Mme XIMENEZ Marielle, Mr DIDIER Guy, Mme THOMAS Marie-Thérèse, Mr BERNEDE Christian, Mme AVANZINI Marie-Christine, Mr FRITSCH Laurent, Mr LESSEIGNE Jean et Mr CHAUGIER Christian, Mr BOISSIERES Louis.

Procuration : Mr LACAZE Roger a donné procuration à Mr NAUDON Jean-Pierre
Mme FRANCOIS Myrtal a donné procuration à Mr BERNEDE Christian

Excusé : Mr LIAL Alain

Monsieur CHAUGIER Christian donne lecture du compte rendu de la précédente réunion.
Le compte rendu est voté à l'unanimité.

Mme THOMAS est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Projets d'enquêtes publiques (modification réglementation P.L.U. et Prélèvements eaux souterraines)
- Foyer polyvalent (avancement des travaux)
- Travaux Z.A.E. et giratoire (entretien et éclairage public)
- P.V.R. délibération principe
- Matériel technique
- Sécurité du personnel
- Maison des Arlandies
- Jury d'assises
- Cérémonie de citoyenneté
- Comptes rendus des commissions (Sports et Loisirs/Bibliothèque)
- Divers

I - PROJET D'ENQUETES PUBLIQUES

1) La Communauté de Communes du Pays Foyen a dû repoussé d'un mois la permanence du commissaire enquêteur pour la modification du P.L.U. Monsieur REBEYROLLES assurera 4 demi-journées de permanence dans le mois.

2) Prélèvements eaux souterraines : Cette enquête qui concerne toute la Gironde est pilotée par la Chambre d'Agriculture, elle est ouverte du 27 avril au 13 mai prochain. Tous les irrigants des cultures qui puisent dans la nappe phréatique, le Plio-quaternaire sont intéressés. Le commissaire enquêteur, monsieur DUBREUILH tiendra sa permanence en notre mairie le 13 mai 2009.

II - FOYER POLYVALENT

Monsieur CHAUGIER fait le bilan des travaux qui avancent normalement. Les peintures ont été choisies, gris perle et rose renoncule, celles-ci vont être réalisées rapidement. Les architectes doivent intervenir auprès de l'entreprise EUROVIA afin de réaliser les abords du foyer.

III - TRAVAUX ZAE ET GIRATOIRE

Les canalisations du tout à l'égout sont pratiquement terminées et les voiries accomplies. Les travaux sur le rond point vont démarrer début septembre en raison des vacances. Pour information, 18 000 véhicules passent par jour hors période vacances.

Monsieur PESLIER représentant du SDEEG a proposé un devis pour une réduction de treize lampes sur ce rond point, ce qui ramène à 9 lampes uniquement. Le financement sera fait par avance sur 10 ans.

Suite à cette rencontre, Jean LESSEIGNE informe le conseil municipal que la Commune qui compte près de 300 lampes d'éclairage public pour un montant annuel de 20 000 EURuros, possède un très bon réseau électrique. Cependant, de nouvelles technologies doivent voir le jour dans les cinq années à venir pour effectuer des économies importantes de consommation. Des aides supplémentaires seront accordées pour les nouveaux investissements.

IV - P.V.R. (Participation Voies et Réseaux)

Le Conseil Municipal peut instituer une participation pour voirie et réseaux en vue de financer en tout ou en partie la construction des voies nouvelles ou l'aménagement des voies existantes ainsi que l'adaptation des réseaux lorsque ces travaux sont réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions. Pour chaque voie, le conseil doit préciser les études, les acquisitions foncières et les travaux à prendre en compte pour le calcul de la participation. Le Conseil Municipal doit se prémunir sur ce problème au niveau des permis de construire dans les zones non constructibles, notamment pour les agriculteurs, qui doivent justifier de leur présence sur l'exploitation. A travailler ultérieurement par la commission voirie.

V - MATERIEL TECHNIQUE

L'arbre d'avancement du tracteur est cassé malgré le bon entretien prodigué. Les travaux de réparation de celui-ci s'élèvent à environ 7000 EUR pour un matériel qui a fait 9400 heures de travail. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la réparation à faire ou bien envisager la vente de ce matériel (entre 2500 EUR et 3000 EUR) en vue d'un prochain achat dans l'avenir. Une prochaine commission voirie devra se réunir pour étudier ce projet et faire le bilan des travaux exécutés par ce matériel.

VI - SECURITE DU PERSONNEL

Monsieur LESSEIGNE présente son étude sur le projet de formation de sécurité du personnel selon la loi qui oblige à fournir la liste des risques inhérents à l'activité qu'elle encourt. Une formation sécurité incendie peut avoir lieu sur place pour une douzaine de personnes prodiguée par l'établissement AMPI pour un coût de 663 EUR hors taxes seulement, comparée à Sécurifrance et au CNFPT.

Un tarif de formation sauveteur secouriste doit être demandée auprès des Pompiers de Sainte-Foy-La-Grande car les tarifs CNFPT, Sécurifrance, et Croix rouge restent très élevés. Le Conseil Municipal donne son accord pour engager la procédure sur la formation incendie. Pour la formation sauveteur secouriste, il serait peut-être intéressant de lier d'autres communes à ce projet afin d'en réduire le coût.

VII - MAISON DES ARLANDIES

Le Conseil Général qui avait acheté la maison des Arlandies lors du projet d'élargissement du CD 936 en 1991, vient de la céder à la Commune pour un 1 EUR symbolique puisque ce projet a été abandonné. Une convention avait été signée en 1993 entre le département et madame ERBANI. Après nettoyage et réfection de cette habitation, celle-ci pourrait devenir une maison « d'urgence ». Prévoir cependant un contrat d'assurance puisque cette habitation est toujours occupée.

VIII - FDAEC

1 - Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Général vient d'attribuer une subvention de 6.800 EUR pour la Commune, pour les travaux de voirie et autres investissements. Le potentiel fiscal foncier bâti va être intégrer dans le bilan d'aide l'année prochaine. Il propose au conseil de prendre la délibération correspondante.

2 - La numérisation du cadastre vient d'être adoptée par la Communauté des Communes du Pays Foyen pour l'ensemble de son territoire. Cependant l'accès au cadastre nécessite l'approbation de chaque Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer et prendre la délibération correspondante. La délibération est acceptée à l'unanimité.

IX - JURY D'ASSISES

Suite à l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2009 concernant les dispositions relatives au Jury d'Assises pour l'année 2010, il y a lieu de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale,

du nombre de jurés devant figurer sur la liste préparatoire. Ont été tirés au sort les électeurs suivants :

- n° 839 : REYMOND Louis Charles né le 20.01.1948 domicilié à « Lartigue »
- n°585 : LARGINIERE épouse VILLEMIANE Ginette née le 08.02.1940 domiciliée « Rue des Pouges »
- n°634 : LETARD Monique épouse BARRIERE née le 23.09.1957 domiciliée « Les Pourcauds »

X - CEREMONIE DE CITOYENNETE

Le 16 mai 2009 à 11 heures aura lieu la cérémonie de citoyenneté pour remettre les cartes d'électeurs aux jeunes qui auront 18 ans pour les élections européennes. Le Conseil Municipal des enfants sera convié à cette manifestation.

XI - COMMISSION SPORTS ET LOISIRS

La prochaine réunion pour le défi-sport aura lieu le lundi 4 mai prochain à 20 heures 30 salle Marcel Duchant pour toutes les associations conviées.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal les désagréments rencontrés lors des dernières locations de la salle polyvalente notamment par la CDC pendant le dernier sport vacances. Prévenir les encadrants d'être plus vigilants sur la propreté des toilettes. Monsieur VILLEMIANE rappelle qu'il est impératif de faire un état des lieux avant et après utilisation afin d'éviter tout compromis.

Madame AVANZINI fait le compte rendu de l'étude du diagnostic EMERGENCE SUD afin de trouver une solution pour les petites bibliothèques. En effet, les jeunes demandent davantage des DVD plutôt que des livres. La bibliothèque de Saint-Avit travaille en synergie avec celle de Ste-Foy. Les soirées à thèmes sont très appréciées même si le nombre de participants est assez limité. Le vendredi 5 juin, une veillée autour d'un feu de camp est prévu au château des Barathons. Prochaine réunion de préparation le mardi 28 avril.

XII - DIVERS

1) Omelette à l'aillet : le 30 avril par l'Etoile Cycliste
le 1er mai par les Pompiers de Sainte-Foy-La-Grande
le 1er mai par les donneurs de sang

2) Le Syndicat du bas canton a fait le nettoyage des dégâts de la tempête.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.